

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 24 Février 2020 à 19h

- « En ce **Lundi 24 Février 2020 à 19h**, le Conseil Municipal de la Commune de COURS, se réunit en session ordinaire, Salle Municipale de Cours la Ville.
- M. le Maire procède à l'appel des conseillers, soit :

Vingt-six présents, seize absents, six procurations, soit trente-deux votants sur quarante-deux membres en exercice.

A partir de 19h43 et du point n°10, arrivée de M. GODDARD, soit vingt-sept présents, quinze absents, six procurations, soit trente-trois votants sur quarante-deux membres en exercice,

Mme Anick MAZZETTO est désignée secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la séance précédente en date du 18 décembre 2019, approuvé à l'unanimité.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

M.Burnichon présente à l'assemblée successivement les trois comptes de gestion qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il présente au préalable les écarts constatés entre le prévisionnel et le réalisé pour les principaux postes.

- 1. **FINANCES COMMUNALES** Budget de la Commune de Cours Approbation du compte de gestion 2019
- **4. FINANCES COMMUNALES –** Budget annexe de la Commune de Cours Approbation du compte de gestion 2019 du Lotissement « Vercennes »

Il précise qu'aucune opération n'a été réalisée en 2019.

**6. FINANCES COMMUNALES** – Budget annexe de la Commune de Cours – Approbation du compte de gestion 2019 du budget de la Maison de Santé

Il présente ensuite les comptes administratifs et affectations de résultat qui sont validés à l'unanimité par l'assemblée, soit ;

2. **FINANCES COMMUNALES** – Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2019 de la Commune de Cours

au titre de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement de 571 807.79 €

- un déficit d'investissement de 415 218.81 €.

Et en cumulé:

-un excédent de fonctionnement de 2 645 983,30 € - un excédent d'investissement de 174 320,76 €

3. **FINANCES COMMUNALES** – Budget commune – Affectation des résultats

Le conseil CONSTATE pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019 :

#### Section de fonctionnement :

Résultat disponible à affecter - excédent	2 645 983,30
Résultat de l'exercice – excédent 2019	<u>571 807,79</u>
Résultat antérieur 2018 cumulé	2 074 175,51

#### Section d'investissement :

Résultat antérieur 2018 cumulé – excédent	+ 589 539,57
Résultat de l'exercice 2019 – déficit	<u>- 415 218,81</u>
Résultat global excédent	+ 174 320,76
R.A.R en dépenses	- 2 305 941,00
R.A.R. en recettes	+ 582 046,00
Résultat cumulé - déficit	- 1 549 574,24

REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 1 549 574,24 € au compte 001 du budget primitif 2020,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement, pour 1 549 574,24 € au compte 1068 (section d'investissement) et pour 1 096 409.06 € sur le compte 002 du budget primitif 2020.

4. **FINANCES COMMUNALES –** Budget annexe de la Commune de Cours – Approbation du Compte Administratif 2019 du Lotissement « Vercennes »

Le conseil **APPROUVE** le compte administratif du Lotissement « Vercennes » de la Commune de Cours – Exercice 2019, faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 25 478,41 € un excédent d'investissement de 21 265,19 €
- **7. FINANCES COMMUNALES –** Budget annexe de la Commune de Cours Approbation du Compte Administratif 2019 de la Maison de Santé

Le conseil **APPROUVE** le compte administratif de la Maison de Santé de la Commune de Cours faisant ressortir au titre de l'exercice 2019 :

un excédent de fonctionnement de
un excédent d'investissement de
4 073,00 €
2 642,65 €

#### Et en cumulé:

un excédent de fonctionnement de 15 900,03 €
un excédent d'investissement de 6 260,65 €

8. FINANCES COMMUNALES — Budget Maison de Santé — Affectation des résultats

Le conseil **CONSTATE**, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019, soit

#### Section de fonctionnement

Résultat antérieur cumulé (exercice 2018)

Excédent 11 827,03

Résultat de l'exercice 2019 - excédent 4073,00

Résultat + 15 900,03

#### Section d'investissement

Résultat antérieur 2018 cumulé – excédent	3 618,00
Résultat de l'exercice 2019 – excédent	+ 2 642,65
Résultat :	+ 6 260,65

AFFECTE les résultats comme suit sur le Budget Primitif 2020 de la maison de santé :

- L'excédent d'investissement qui s'élève à 6 260,65 € sur le compte 001,
- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 15 900,03 € sur le compte 002.
- **9. FINANCES COMMUNALES** Ouverture de crédits budgétaires pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé bâtiments et installations, compte 20422

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Il est rappelé que dans le cadre des crédits alloués au titre de la convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat au titre du projet Centre-bourgs, comme évoqué dans la délibération précédente, des subventions doivent être versées aux différents bénéficiaires avant le vote du budget 2020.

Aussi, le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits budgétaires sur l'article 20422 intitulé « subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations », pour un montant de 5 000 € en attendant le vote du budget primitif comme l'autorise l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 10. FINANCES COMMUNALES – Débat d'orientations budgétaires 2020

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON - Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Le rapporteur, adjoint aux finances, commente les résultats de l'exercice 2019 de la commune nouvelle. Il apporte les éclaircissements nécessaires concernant l'évolution des dépenses et des recettes. Il commente les résultats des trois derniers exercices, notamment les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, tout en notant une diminution de l'autofinancement pour l'année 2018 et une ré augmentation pour 2019.

Il rappelle que l'objectif de la commune nouvelle est de permettre un développement optimal de la population, pour les années à venir. Elle se doit de maintenir une gestion saine et rigoureuse afin de dégager suffisamment de capacité d'autofinancement et de poursuivre les investissements au service de la population et soutenir ses entreprises et ses artisans comme cela a été fait en 2019.

Il rappelle également que les priorités de la municipalité de la commune nouvelle pour 2020 sont les suivantes :

- La garantie de l'équilibre financier,
- Le maintien d'un service public de qualité,
- Le financement des investissements.

Il précise que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être maintenu en 2020.

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, en application des articles L. 2312-1 L 3312-1 et L.413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en séance.

11. FINANCES LOCALES - Aide à l'habitat et aides à la rénovation de façades, devantures et enseignes commerciales à hauteur de 10 %

Exposé de Madame Annie DEVEAUX – 1ère Adjointe

L'assemblée approuve à l'unanimité les dossiers ci-après de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la Commune de COURS :

# Ravalement de façades :

Bénéficiaire	Adresse COURS	Propriétair e	TVX TTC	M²	Montant m <sup>2</sup>	Subv COR	Subv Cours/ périmètre développement	Total
TRABAL Christine	293 rue de Chauffailles Cours La Ville 69470 COURS	Occupant	6 655,00 €	110 m²	7€	770€	385 €	1 155 €
DELORME Jean-Noël	118 rue Pasteur Cours la Ville 69470 COURS	Occupant	4 825,65 €	87 m²	7€	609€	304.50 €	913,50 €

## > Revitalisation du centre bourg :

Bénéficiaire	Adresse	Montant des travaux envisagés (€ TTC)	Statut et type d'aide	Travaux	Aide ANAH	Département	Aides COR	Subv Cours/ périmètre développement	Subv. Région /Bonus CAR	Subvention Totale
MITTON Dominique	99 Chemin des Alliés - Cours La Ville, 69470 COURS	7 309,00 €	Occupant Rénovation énergétique	Poêle à granulés VMC double flux	3 073 €	500 €	500 €	250 €		4 323,00 €
LAGOUTTE Jean & Andrée	774 Route de Thel Cours La Ville 69470 COURS	4 358,72 €	Occupant Autonomie	Installation d'une douche	1 585,72 €		792€	396 €		2 773,72 €
BERTHINIER Denise	3 Hameau Moncorgé Commerce Pont Trambouze 69470 COURS	51 155,98 €	Occupant Rénovation énergétique	Chaudière gaz avec eau chaude sanitaire Isolation combles et murs Menuiseries PVC	8 600 €	500 €	4 347 €	2 173,50 €	750 €	16 370,50 €
MURAD André	255 Chemin Chambardon Cours La Ville 69470 COURS	21 232,67 €	Occupant Rénovation énergétique	Chaudière à granulés bois avec eau chaude sanitaire	8 600 €	500€	2 220 €	1 110€		12 430,00 €

Mme Deveaux précise que le dispositif amorcé en 2017 représente 70 dossiers pour Cours dont 39 clos pour un montant d'aides accordées de 63 051€.

Concernant les dossiers d'aide aux commerçants pour les devantures 13 dossiers ont été déposés dont 11 clos pour 6 258€ accordés.

# 12. FINANCES COMMUNALES – Fonds de concours de la Cor- « Rénovations globales & constructions performantes » - Le Magnolia

Exposé de David GIANONE- Maire délégué de Pont-Trambouze

Par délibération en date du 9 Avril 2019, l'assemblée avait sollicité le fonds de concours de la COR au titre des « Rénovations globales & constructions performantes » pour la Salle Le Magnolia.

Ainsi, la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien propose d'allouer une aide financière de 100 000,00 € à la commune sur la base de l'analyse des travaux réalisés.

Le conseil approuve à l'unanimité cette recette à inscrire au budget communal.

## 13. COMMANDE PUBLIQUE - Réhabilitation de la Fargette - Avenants aux marchés de travaux

Exposé de Monsieur René MILLET-5ème adjoint

L'adjoint délégué aux travaux rappelle que par décision n°2019/06 en date du 02 juillet 2019, les marchés de travaux ont été attribués dans le cadre d'une consultation MAPA.

Il précise que l'opération a débuté le 12 septembre 2019 et certains lots font l'objet de travaux supplémentaires détaillés ci-après, validés par la commission MAPA réunie le 18 février 2020.

#### Ces travaux sont liés :

- A la présence de mérule,
- Aux problématiques d'égout fuyard ayant altéré les pierres,
- Au remplacement de pierres de taille présentant un risque de stabilité.
- A l'élargissement d'une porte selon la demande tardive du SDIS,
- A la dépose de câble dans le parc,
- A la durée supplémentaire de location des installations de chantier.

#### Lot 1 Echafaudage (CIREME)

Marché initial 166 000€ HT Travaux supplémentaires : 5 535€ HT

# Lot 2 Maçonnerie Pierres de Taille (JACQUET DEMARS)

Marché initial : 535 675.99€ HT Travaux supplémentaires : 110 909.56€ HT

## Lot 3 Charpente couverture (BEAUFILS)

Marché initial : 259 725€ HT Travaux supplémentaires : 41 034€ HT

## Lot 7 Electricité (DUGELET)

Marché initial : 100 939.11€ HT Travaux supplémentaires : 1 900€ HT

Total des travaux supplémentaires : 159 378.56€ HT.

Aussi, le conseil valide à la majorité (une abstention) les avenants tels que présentés ci-dessus.

## 14. COMMANDE PUBLIQUE - Mise en accessibilité des ERP - Avenants aux marchés de travaux

Exposé de Monsieur René MILLET-5ème adjoint

L'adjoint délégué aux travaux rappelle que par décision n°2019/05 en date du 20 juin 2019, les marchés de travaux ont été attribués dans le cadre d'une consultation MAPA.

Il précise que cette opération a débuté le 24 Juin 2019 et certains lots font l'objet de travaux supplémentaires détaillés ci-après, validés par la commission MAPA réunie le 18 février 2020.

Ces travaux concernent plusieurs sites et impactent les lots suivants ;

- Le lot 1 Gros œuvre essentiellement pour des modifications de surfaces d'enrobés pour les rampes PMR et des volumes de béton complémentaires,
- Le lot 5 Cloisons doublages pour des modifications de cloisons et de surfaces à peindre,
- Le lot 6 Menuiseries intérieures pour des modifications d'implantation de blocs portes,
- Le lot 9 Serrurerie pour le rajout de main courante,
- Le lot 10 Electricité pour l'installation d'alarmes incendies dans plusieurs sites,
- Le lot 11 Plomberie pour l'installation d'une vanne thermostatique,
- Le lot 12 Portes automatiques pour la motorisation d'une double porte battante.

# Incidence financière :

Lot 1 PHILIBERT

Marché initial : 210 049.21€ HT

Travaux supplémentaires : 16 002.52€ HT

Lot 5 PCC

Marché initial : 30 070.27€ HT

Travaux supplémentaires : 3 457.68€ HT

Lot 6 OKEENA THEVENOUX Marché initial: 66 718.89€ HT

Travaux supplémentaires : 1 229.47€ HT

Lot 9 CHERPIN

Marché initial: 77 240.17€ HT

Travaux supplémentaires : 5 568€ HT

Lot 10 ROCHARM

Marché initial : 74 140€ HT

Travaux supplémentaires : 4 505€ HT

Lot 11 LEPINE

Marché initial : 39 541.45€ HT

Travaux supplémentaires : 528.97€ HT

Lot 12 ARES FINEGIL Marché initial : 11 787€ HT

Travaux supplémentaires : 2 873€ HT

#### TOTAL 34 544.64€ HT

Aussi, le conseil valide à l'unanimité les avenants tels que présentés pour un montant total de 34 544.64€ HT.

15. FINANCES - Intégration à l'actif des chemins ruraux dit « La Croix Mulsant » et « Le Mas ».

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de réintégrer dans l'actif les chemins ruraux lieu-dit « la Croix Mulsant », cédé à M. BUISSON Boris et à Mme CHATAGNIER Marlène et, « Le Mas » cédé à M. GOUTTARD Pierre.

Aussi le conseil APPROUVE à l'unanimité la proposition suivante :

- Intégration dans l'actif de la commune du chemin lieu-dit « La Croix Mulsant » répertorié sous le numéro d'inventaire TER.CX.MULSANT pour une valeur de 1 200 €,

Intégration dans l'actif de la commune du chemin lieu-dit « Le Mas » répertorié sous le numéro d'inventaire TER.LE.MAS pour une valeur de 2 500 €.

**16. FINANCES COMMUNALES -** Approbation d'une convention fixant les règles de fonctionnement du Centre Social et Culturel de Cours- Année 2020.

Exposé de Madame Annie DEVEAUX – 1ère Adjointe

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de Cours développe sur son territoire et en direction des familles une politique d'action sociale généraliste notamment au niveau de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. A ce titre, la commune de Cours accompagne l'association du centre social et culturel dans l'évolution des besoins sociaux du territoire afin de déterminer les engagements des différentes parties dans le développement d'actions utiles à la population (petite enfance, enfance jeunesse, familles...).

Aussi par délibération en date du 2 Juillet 2019, le conseil municipal de la commune de Cours a approuvé une convention à intervenir entre la commune et le Comité d'Animation du Centre Social et Culturel à compter du 01/01/2019 pour une durée d'une année, ayant pour objet de fixer les obligations et engagements des deux parties.

Aussi, le conseil municipal de la commune nouvelle de Cours décide à l'unanimité de renouveler ce partenariat, à intervenir à compter du 01/01/2020, et ce, pour une année également.

**17. FINANCES COMMUNALES** – Mise à disposition d'un local à l'association CALYSPO-SERVICES issue de la fusion-absorption de l'association d'Aide à Domicile de Cours et des Environs et de l'association Service Intercommunal de Soins et d'Aide à Domicile d'Amplepuis – approbation d'une convention

Exposé de Mr Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Il est rappelé que par délibération en date du 12 décembre 2017, l'assemblée délibérante a décidé de mettre à la disposition de l'association d'Aide à Domicile de Cours et ses environs les locaux auparavant utilisés par la médecine professionnelle soit environ 112 m².

Cette convention prévoyait la mise à disposition gratuite pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, avec la prise en charge des flux et réseaux par l'association (électricité, téléphonie, accès internet, gaz, eau et entretien de la chaudière).

Lors de sa séance du 25 juin dernier, le Conseil d'Administration de l'Aide à Domicile a acté la fusionabsorption de cette association par l'association SISAD à compter du 1er janvier 2020. La réunion de ces deux associations formera ainsi à compter de cette date CALYPSO-SERVICES.

Par conséquent l'Aide à Domicile de Cours a dénoncé la convention la liant à la commune et souhaite continuer à bénéficier du prêt de ces locaux pour héberger son service administratif.

Aussi, les membres du conseil municipal valident la nouvelle convention, identique à la précédente au nom de CALYPSO-SERVICES, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec pour rappel, la prise en charge des flux et réseaux par l'association (électricité, téléphonie, accès internet, gaz, eau et entretien de la chaudière).

# 18. COMMANDE PUBLIQUE - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel.

Exposé de David GIANONE- Maire délégué de Pont-Trambouze

#### Le Maire de COURS expose que :

- l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ;
- ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la règlementation des marchés publics,
- pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,

#### Le Conseil, à l'unanimité,

- **DEMANDE** au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener, pour le compte de la commune de COURS, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés à la CNRACL**, **selon les modalités suivantes** :

#### Agents affiliés à la CNRACL :

# 1. Risques couverts par le contrat actuel :

- Décès Congé de longue maladie Congé de longue durée disponibilité d'office temps partiel thérapeutique infirmité de guerre maternité/adoption/paternité accident ou maladie imputable au service invalidité temporaire.
- Sans franchise.

# 19. FINANCES COMMUNALES – Financement des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert

Exposé de Michel LACHIZE- Maire de Cours

Lors de sa séance du 04 février 2020, le Bureau Communautaire a validé le soutien de la COR au programme de restructuration des EHPAD du Centre hospitalier du Beaujolais Vert (CHBV), suite à la prise de compétence en matière de politique de santé en date du 26 septembre 2019. Ce soutien concerne la rénovation des EHPAD du Centre hospitalier situé sur les communes de Bourg-de-Thizy à Thizy-les-Bourgs, Cours et Amplepuis et composé de 4 sites principaux.

Le site de Thizy est destiné à devenir le site sanitaire de l'établissement et à perdre de ce fait, à la fin du plan de restructuration, les 28 lits d'EHPAD qu'il héberge. Certains de ces lits seront redéployés sur les autres sites.

Les 3 autres sites nécessitent, pour mieux répondre à l'attente des résidents, des travaux de restructuration avec notamment une construction en extension de chambres. Ce sont au total 416 lits qui seront soit construits soit restructurés avec une majorité de chambres à un lit avec cabinet de toilette (WC et douche).

Cela représente un investissement total de 25 000 000 €. Le CHBV a sollicité l'aide des différents partenaires afin de contenir l'augmentation du prix de journée induite par ces travaux.

Ainsi, le Département apporterait une aide de 2 000 000 €, l'ARS : 200 000 €, la COR 2 000 000 €, les communes : 1 000 000 €.

Le Conseil à l'unanimité.

**DECIDE** de valider son soutien au programme de restructuration des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert, sur la base des 1 000 000 € incombant aux 3 communes (la répartition restant à définir). **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**20. FONCTION PUBLIQUE** – Avenants aux Conventions de mise à disposition d'agents de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien auprès de la Commune de COURS

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE - Maire

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°13 du 02/07/2019 et n°09 du 19/12/2019 relative à la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

En effet, la piscine intercommunale de Cours ayant été fermée pour des raisons de sécurité, la COR avait sollicité la Commune pour employer temporairement ses 2 agents chargés d'accueil au sein de cette infrastructure sportive.

Deux conventions entre la COR et la Commune avait donc été signées pour la mise à disposition des agents.

Les conventions arrivant à échéance l'une au 30 avril et la seconde au 31 août 2020 et la COR ayant fait part de ses besoins saisonniers pour la tenue de la caisse des piscines communautaires, deux avenants sont proposés (un par agent) :

- La durée de la convention est de 12 mois à compter du 1er janvier 2020,
- Les deux agents sont réintégrés à la COR du 1er juillet au 31 août 2020.

Aussi, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces deux avenants aux conventions de mise à disposition.

# Information du Maire

# N° 18/2019

## **CERTIFICAT ADMINISTRATIF N°4**

CONSIDERANT la nécessité d'allouer en section d'investissement des crédits pour les Travaux de Sécurité (voirie) Opération 126 (compte 2151/822),

#### DECIDE

Article 1 / Section d'investissement, il est décidé de virer un crédit d'un montant de 17 100 €

- A prélever de l'article 020/NA « dépenses imprévues »,
- A imputer à l'Opération 126 « Travaux de sécurité » (voirie) compte 2151/822.

## N°19/2019

#### **CERTIFICAT ADMINISTRATIF N°5**

CONSIDERANT la nécessité d'allouer en section de fonctionnement des crédits pour la prise en compte des admissions en non-valeur et le versement d'une subvention au centre social, Chapitre 65 (compte 65745).

# DECIDE

Article 1 / Section de fonctionnement, il est décidé de virer un crédit d'un montant de 1 100 € :

- A prélever de l'article 022/NA « dépenses imprévues »,
- A imputer au compte 65745 « autres charges de gestion courante : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

# N°1/2020

CONSIDERANT la proposition de la société VALOCIME pour prendre à bail la parcelle cadastrée AD n°66, d'une superficie de 70 m² située lieu-dit station de filtrage à Cours, actuellement occupée par ITAS TIM.

#### DECIDE

<u>Article 1° /</u> - Cette convention a pour objet la mise à disposition de la parcelle cadastrée section AD n°66, située lieu-dit « station de filtrage » à Cours – 69470, propriété de la commune et actuellement occupée par ITAS TIM, auprès de la société VALOCIME dont le siège social est situé 98 boulevard Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF.

<u>Article 2° /</u> - La société VALOCIME versera chaque année la somme de 1 800 € TTC et ce jusqu'à la mise à disposition de l'emplacement soit au plus tard le 23/02/2025. Après cette échéance, la société VALOCIME paiera un loyer annuel de 2 500 € TTC. Ce loyer sera réévalué annuellement de 0.5 %.

<u>Article 3°/</u> - Cette convention prend effet à compter de sa signature et ce pour une durée de 12 ans à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement, renouvelable par périodes de 6 ans.

## N°2/2020

CONSIDERANT les efforts financiers engagés pour la reprise de l'épicerie à THEL, un avenant au bail commercial est proposé pour la prolongation de la réduction de 100 € sur le loyer mensuel de Madame VIDAL Jacqueline, situé à THEL, Au Bourg COURS LA VILLE.

#### DECIDE

ARTICLE 1°/ - La Commune de COURS (Rhône) approuve l'avenant n°2 au bail commercial de Madame VIDAL Jacqueline, domiciliée à THEL, Au bourg COURS LA VILLE concernant la diminution de 100 € sur le loyer mensuel et ce, jusqu'au 31 Décembre 2020.

<u>ARTICLE 2°/</u> - Le loyer mensuel s'élève donc à 170 € TTC au lieu de 270 € TTC qui sera perçu, à terme échu, et payable à la Trésorerie de THIZY/COURS, sur production d'un titre de recette

# N° 3/2020

CONSIDERANT qu'il est obligatoire de détenir le Certiphyto, un certificat individuel pour tous les utilisateurs et acheteurs professionnels de certains produits phytopharmaceutiques. Ce certificat s'obtient à l'issue d'une formation.

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des services techniques, nos agents ont besoin de ce Certiphyto, il convient donc que la Commune prenne en charge leurs frais de cette formation. Pour ce faire, une convention est établie entre « Graines de Sol / Agence J-P Mille » organisme formateur et la Commune de COURS.

# DECIDE

ARTICLE 1°/ - Cette convention a pour objet de fixer les modalités de la formation « Certiphyto » dispensée par l'organisme une formatrice de « Graines de Sol / Agence J-P Mille – 290 Route de Chamont 38890 ST CHEF », pour 9 agents communaux, à savoir :

<u>Vtilisation de produits phytopharmaceutiques dans la catégorie « Opérateur »</u> (journée de révision + QCM) : AURAY Alain, BOSLAND Jean-Paul, BOSLAND Raphaël, CHABAS Eric, DECHELETTE Sylvain, PETIT Pascal, PUILLET Christophe, VINCENT Thierry

<u>Utilisation de produits phytopharmaceutiques dans la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (journée de révision + QCM) : DEMURGER Julien</u>

**ARTICLE 2°**/
- Le coût de cette formation s'élève à 150.00 € H.T. par agent, soit un total de 1350 € H.T.

# Information des Maires délégués et adjoints

<u>M.BURNICHON</u> fait part du montant de la trésorerie qui s'établit à 3 125 000€ avec une capacité d'autofinancement de 751 041€ au 31 décembre 2019.

Il remercie M.le Maire et l'ensemble des maires délégués, adjoints et conseillers délégués, Mme la DGS ainsi que Patrice Verchère pour lui avoir accordé leur confiance dans la gestion de la commune.

<u>M.GIANONE</u> fait part de travaux d'enfouissement de réseaux aux Cités Beau Soleil et rappelle que la traversée du bourg est toujours perturbée au droit de l'immeuble accidenté par un véhicule, dans l'attente de la délivrance du permis de construire.

Enfin il invite l'assemblée à venir nombreuse à la Foire au Boudin Samedi 28 Mars.

<u>Mme AIGLE</u> remercie l'équipe municipale et les élus de Thel qui ont permis de mener à bien les projets de la commune au sein de Cours.

<u>Mme DEVEAUX</u> informe l'assemblée de l'appel à candidature pour les emplois d'été qui doivent être déposées avant le 30 Avril.

Différents travaux ont été réalisés dans les écoles, notamment d'accessibilité.

Les TBI et ordinateurs relèvent désormais de la COR- acquisition et maintenance.

Concernant les cantines, un repas végétarien obligatoire est distribué chaque semaine et elle rappelle que la mairie finance en partie les sorties culturelles et les fournitures scolaires.

<u>Ecole Léonard de Vinci</u>: 97 élèves à la rentrée de printemps qui laissent espérer l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe au seuil de 103 enfants.

La classe de neige s'est bien déroulée à Autrans avec les élèves de CM2.

<u>Ecole Jacques Prévert</u> : 84 inscrits avec de nombreux départs et arrivées- problème de respect des horaires de garderie

<u>Collège François Brossette</u> : plus de 200 élèves sont attendus à la rentrée 2020

<u>Collège Sainte Marie et Ecole Saint Charles</u> : direction commune et une centaine d'élèves attendue dans chaque structure

<u>Le Florentin</u>: Mme Deveaux rappelle que le SIVU comporte 16 membres issus également de Thizy les Bourgs et rappelle la CARSAT et le département versent des subventions après présentation d'un dossier.

Elle rappelle que le SIVU est propriétaire des murs depuis 2015 et que les recettes proviennent des loyers ; aussi pour garantir un bon taux de remplissage, des travaux de rénovation et de mise en sécurité des logements sont entrepris régulièrement.

Enfin, Mme Deveaux remercie vivement le personnel très dévoué et apprécié des résidents.

<u>M.ANTHOINE</u>: précise que plus de deux ans après l'incendie, les habitants de l'immeuble sinistré des Cités Beausoleil peuvent enfin réintégrer leur logement.

Mme MANARY: informe l'assemblée des prochaines manifestations culturelles soit; Jeudi 28/2- Film « à la conquête de la route 66 » présenté par le réalisateur Jacques Lachise Jeudi 19 Mars- Projection d'un film amateurs sur le thème de l'agriculture soutenu par le département Samedi 14 Mars- inauguration de la Grainothèque à la médiathèque de 9h à 11h

<u>M.MILLET</u>: ERP travaux bien avancés avec quelques finitions en cours au boulodrome, à Pont-Trambouze et la pose de la signalisation extérieure.

La Fargette : il signale que les travaux de dépose de la toiture et de la charpente ont été réalisés ce qui va permettre le début du gros œuvre.

Il rappelle qu'il est élu depuis 1995, notamment en qualité de Maire de La Ville qui reste un village avant tout et pas seulement un quartier grâce à la volonté des maires successifs qui lui ont laissé une certaine liberté de décision. Il remercie également M.Maurice GEAY qui a représenté La Ville au conseil pendant 6 ans.

<u>Mme MAZZETTO</u>: présente son bilan d'activités auprès de l'Escale notamment avec l'aide de Guy ANTHOINE et dans le cadre de l'action sociale menée sur tout le territoire qui permet de véritablement créer un lien social au sein de la population.

Elle invite l'assemblée à une collation de départ mardi 10 Mars à 10h à l'Escale.

M.LACHIZE la remercie chaleureusement pour sa discrète efficacité et son dévouement.

Mme SADOT: remercie toute l'équipe et souhaite une belle réussite aux prochains élus

<u>M.MILLET</u>: revient sur la performance du Gaec Goujat avec la représentation de la race charolaise au salon de l'agriculture, qui a une répercussion sur toute notre région.

<u>M.CABOUX</u>: souligne la performance du service espaces verts avec le maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur au concours régional depuis 2001 et remercie vivement Eric PHARABET et son équipe.

Syndicat Rhône Loire Nord: Depuis la fusion avec la Roannaise de l'eau, les délégués ont été reconduits jusqu'à la fin de mandat puis seront ensuite désignés par la COR.

Le tarif de l'eau devrait être revue à la baisse prochainement de 1€.

Agriculture : une délégation de la municipalité se rendra au salon de l'Agriculture à Paris le 26 Février afin d'honorer nos agriculteurs locaux.

Il adresse ensuite ses remerciements aux élus et personnel après 25 ans de mandat.

#### **Questions diverses**

M.PALLUET: remercie le Maire et ses adjoints pour le travail accompli

M.LACHIZE : rend un hommage posthume à M.Jean-Paul CANET et remercie l'ensemble des élus pour leur investissement.

Il rappelle ses 31 années de mandat électif dont 12 années en qualité de Maire de la commune. Mme DEVEAUX remercie avec émotion M.Lachize pour son investissement dans la vie publique locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.